



IMPRIMERIE & SERVICES

groupe renard

notre objectif l'excellence

N/Réf. : COP2019 Adhesion

V/Réf. :

Alençon, le 29 novembre 2019

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer l'adhésion du Groupe Renard depuis avril 2008, au Pacte Mondial des Nations Unies.

Depuis cette date, le Groupe Renard :

- soutient les dix principes du Pacte Mondial concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption,*
- fait progresser ces principes dans son domaine d'influence et*
- les intègre dans sa stratégie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.*

Nous nous engageons à communiquer clairement notre confirmation d'adhésion au Pacte Mondial et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons public le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Renard
Président

Tél. 02 33 81 83 00 – contactez.nous@groupe-renard.com - Fax 02 33 81 83 02

B.P.62 – 61002 ALENÇON

Groupe Renard - S.A. au capital de 1.980.000 € / Siège social : 8, rue Alexandre 1^{er} - 61000 Alençon / SIREN 382 199 883 RCS Alençon / APE 7010 Z

Nos relations contractuelles sont régies par les usages professionnels et conditions générales de vente, établis par l'Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication (UNIC) – (ex-Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique – FIGG). En cas de litige, seul le tribunal de commerce d'Alençon est compétent (sauf accord des deux parties pour recours à l'arbitrage). Nous nous réservons la propriété des marchandises, même livrées, jusqu'à leur paiement intégral. L'acceptation de la commande implique l'acceptation des usages professionnels et des conditions générales de vente établis par l'UNIC (ex-FIGG).